



Marne la Vallée, le 13 décembre 2012

Syndicat CGT de l'IFSTTAR

A

**Monsieur Pierre Cunéo,
Directeur de cabinet du
Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie**

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Nous souhaitons par ce courrier vous informer de notre appréciation négative des conditions du déménagement de l'IFSTTAR sur le site de Marne la Vallée ainsi que du sentiment de mécontentement qui traverse les personnels.

En effet, à nos yeux l'arrivée des personnels dans les pires conditions, à savoir des locaux loin d'être achevés, est la conclusion tragique de ce transfert dont nous ressentons depuis des mois qu'il ne pourrait que mal se passer... Précipitation, mauvaise transmission des informations, improvisation, accompagnement social insuffisant, voilà autant de termes pouvant caractériser le déroulement des opérations.

Précipitation ... La contrainte de la libération du bâtiment historique du LCPC boulevard Lefevre le 7 décembre est la pierre angulaire des difficultés rencontrées. Notre OS considère que les conditions de la vente du site parisien par la maîtrise d'œuvre (la DAFI) s'est avérée une faute lourde de conséquences. De nombreux agents ne comprennent pas comment le ministère a pu laisser négocier une telle vente plus de 3 ans à l'avance alors que le programme immobilier du bâtiment Bienvenue en était à ses balbutiements. Face à un chantier complexe et donc imprévisible, nous dénonçons le manque de professionnalisme de la DAFI en charge du dossier qui aurait du prévoir une clause permettant de repousser le transfert. La CGT de l'IFSTTAR fait dès lors le constat que les aspects financiers ont primé face aux aspects techniques et sociaux du déménagement. La maîtrise d'œuvre a assuré le financement du projet mais a totalement négligé les règles d'hygiène et sécurité et la question de la continuité des activités de nombreux laboratoires.

Mauvaise transmission de l'information... De nombreux personnels du site parisien ont ressenti de l'inquiétude face aux conditions de transferts de leurs laboratoires. Depuis plus de 2 ans, ces personnels font remonter des informations concernant les spécifications techniques de leurs équipements et de leurs laboratoires. En l'absence de réponse de la maîtrise d'œuvre, l'impression dominante est que l'information se perd ou n'est pas pris en compte. Lors du transfert, les retards très importants de livraison des laboratoires et de la dalle d'essai ont confirmé ces inquiétudes et se traduiront pour ces agents par des mois d'inactivité forcée. De plus, l'impact de ces nuisances sera très préjudiciable pour les travaux de nombreux doctorants de l'IFSTTAR engagés dans 3 années de travail intense.

Improvisation... Les mois précédents le début du transfert et jusqu'aux derniers jours, les OS ont à plusieurs reprises demandé à la direction de l'IFSTTAR d'anticiper les problèmes. La réponse formulée souvent sous la forme « ne vous inquiétez pas, nous faisons confiance à la maîtrise d'œuvre, de toute façon nous n'avons pas le choix, le 7 décembre tous les personnels devront avoir déménagé » était de bien mauvais augure et a vivement ravivé l'inquiétude des personnels. La CGT de l'IFSTTAR est mécontente face à l'improvisation de la direction de l'IFSTTAR écartelée entre l'inconséquence de la DAFI et les personnels inquiets des conditions d'arrivée de leurs équipements et outils de travail. Un calendrier de déménagement qui change chaque jour, cela n'est pas acceptable... Enfin, s'agissant des transferts de nombreux équipements, la solution de stockages temporaires qui s'est finalement imposée aurait pu être actée bien plus tôt. Des questions sans réponses demeurent quant à l'inactivité devenue contraignante pour de nombreux agents. Pour les personnels en charge d'activités de recherche, il n'est pas difficile de rendre ce temps « utile », par contre pour les personnels en charge des laboratoires cette mise en quasi-chômage technique est problématique. Sur cette question, nous déplorons que rien n'ait été prévu face au vide d'activité causé par les retards. Les opérations de déménagement, stockage temporaire puis redéménagement sont également préoccupantes. Les risques de dégradation d'équipements se trouvent renforcés avec, à plus long terme, une mise en péril de l'outil de travail des unités. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu un soutien plus actif aux unités qui s'interrogent sur la réalité de la couverture du déménagement par les assurances.

Accompagnement social insuffisant ... La CGT considère que l'accompagnement social de ce transfert est loin d'être à la hauteur. Le ministère avait mis sur pied un groupe de travail traitant de ce sujet. Dès qu'il fut acté que le SETRA n'irait plus à Marne-la-Vallée mais à Sourdon, ce groupe ne fut plus réuni. Trois ans plus tard, les mesures de traitement social proposées aux agents sont restées, excusez nous pour l'expression, au niveau du minimum syndical. Les aides à la mobilité imposées par la loi et la mise en place à titre expérimental d'une navette pour une durée indéterminée composent un dispositif bien maigre... Une aide du ministère pour l'accès à des logements sociaux dans le secteur de l'Est parisien ? Les agents aux salaires bien souvent peu élevés n'ont rien vu venir... Une cellule spécifique au niveau de l'Etablissement pour aider à la mobilité et au reclassement de certains agents ne souhaitant pas suivre ? Mesure simple pourtant non-envisagée ! Une prime exceptionnelle de restructuration pour tous et notamment en direction des agents ne rentrant pas dans le dispositif mobilité (par exemple les doctorants...) ? La CGT porta cette revendication, jusqu'au Conseil d'Administration même, mais cela est resté sans écho. Une mesure de cet ordre aurait une valeur symbolique de reconnaissance pour les personnels qui auront subi des conditions de travail dégradées pendant de longs mois, auront fait preuve de beaucoup de patience et auront mis beaucoup de volonté pour assurer la pérennité de leurs missions.

Enfin, la CGT est consciente que les importantes difficultés du transfert auront un impact sur les finances de l'IFSTTAR. Des surcoûts importants sont d'ores et déjà envisagés. Enfin la non-disponibilité de laboratoires et la baisse des activités de prestation-expertise occasionneront une perte importante de ressources propres. Nous demandons que le ministère tienne compte de ces difficultés financières : l'Etablissement a une responsabilité fortement limitée dans cette affaire, s'il y a une note à payer il serait dommageable que l'Etablissement en assume la majeure partie. De plus, les perspectives de baisse d'effectifs inquiètent les personnels et nous dénonçons ces pertes de moyens humains. Les unités de l'IFSTTAR poursuivent des missions de recherche et d'expertise utiles à la collectivité. Des restrictions supplémentaires en raison de turbulences budgétaires contribueraient à les fragiliser.

Sur les conditions du transfert à Marne-la-Vallée, la CGT de l'IFSTTAR souhaite que le ministère lance une enquête pour identifier les erreurs qui ont pu être commises. Cette demande n'a absolument pas pour objet la recherche de quelques « coupables fautifs », seulement nous souhaitons que le ministère analyse comment ce transfert a pu mal se passer pour éviter la reproduction de ce type de scénario. Lorsque le ministère engage une restructuration de service, sa responsabilité sociale existe et il lui incombe de s'assurer des bonnes conditions de travail de ses agents.

Enfin, en conclusion, nous souhaitons exprimer une certaine forme de lassitude de la part d'un certain nombre des personnels de l'IFSTTAR. Les réorganisations internes, la fusion des deux organismes, le

transfert compliqué à Champs-sur-Marne d'une part importante des effectifs, les dramatiques suicides d'agents nantais, les incertitudes sur l'avenir des moyens humains de l'organisme génèrent un profond sentiment d'incertitude et de stress. La CGT de l'IFSTTAR demande qu'une attention particulière soit portée aux problèmes de mal-être au travail et que des mesures significatives au niveau du management mais aussi du service des ressources humaines soient prises pour améliorer l'écoute et la résolution des difficultés des agents.

Monsieur le Directeur du Cabinet, nous souhaitons que vous preniez la mesure des mauvaises conditions d'arrivée qui auront été celles des personnels de l'IFSTTAR dans le bâtiment Bienvenue et des conséquences graves en découlant pour leurs activités.

Vous remerciant de votre attention.

Veillez agréer monsieur le Directeur de cabinet nos respectueuses salutations.

Le syndicat CGT de l'IFSTTAR

En copie : Mme Paquita Morellet-Steiner, Mme Hélène Eyssartier, Mr Vincent Mazauric